****

**DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

**(Séjour de cohésion dans le Haut-Rhin - Avril 2023)**

**APPEL A CANDIDATURES**

**TUTEUR OU TUTRICE DE MAISONNEE**

|  |
| --- |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation des jeunes qui poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes. La phase 1 du SNU est construite autour d’un séjour de cohésion d’une durée de 13 jours.Plus d’informations sur : **www.snu.gouv.fr**  |
| La direction des services départementaux de l’éducation nationale du Haut-Rhin (DSDEN 68) recherche des candidats pour participer à l’encadrement des jeunes, en tant que tuteur/tutrice de maisonnée : 98 mineurs, au maximum, seront accueillis dans le département du **16 au 28 avril 2023.** |

**Profil :**

* Les candidats devront être âgés d’au moins 18 ans ;
* Les candidats pourront être fonctionnaires de l’éducation nationale (**AESH et AED bienvenus**).

**Périodes indicatives :**

* 15 jours en hébergement (H24) dans le Haut-Rhin à proximité de Munster (68140 Stosswihr) ;
* présence sur site du samedi 15 au samedi 29 avril (accueil des jeunes volontaires du 16 au 28 avril 2023).

*A noter que les encadrants pourront être mobilisés pour se déplacer dans le cadre de l’acheminement des volontaires en début et fin de séjour.*

**Missions :**

Vous êtes le tuteur/tutrice d’une maisonnée de quatorze jeunes âgés de 15 à 17 ans (7 maisonnées de 14 jeunes sont programmées pour le séjour d’avril). Le tuteur est placé sous l’autorité d’un capitaine de compagnie, et est le cadre de proximité des volontaires durant les deux semaines du séjour de cohésion. Il partage H24 la vie de sa maisonnée, veille à développer l’autonomie et la responsabilisation des jeunes, ainsi qu’à entretenir une ambiance de respect mutuel. Il est en charge de la vie quotidienne de son groupe et de l’esprit qui l’anime, et porte une tenue adaptée et fournie sur place pour les temps collectifs.

En fonction de ses connaissances et/ou expériences, ou à sa demande, il peut éventuellement diriger des modules prévus dans le cadre du projet pédagogique du séjour de cohésion.

**Rémunération :**

* Pour les personnels relevant du ministère de l’éducation nationale, **l’indemnité journalière s’élève à 48 € brut par jour du séjour de cohésion** (décret n°2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d’encadrement du service national universel). Cette indemnité s’ajoute à la rémunération habituelle de l’agent.

**Remarque :**

En application des dispositions du code de l’action sociale et des familles, chaque candidature fera l’objet d’un contrôle d’honorabilité conformément aux dispositions du code de procédure pénale (consultation du bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d’infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) pour chaque candidat retenu).

**Merci d’adresser rapidement votre candidature à l’adresse suivante :**

**ce.sdjes68.snu@ac-strasbourg.fr**